

Ces aperçus analytiques sur la COVID-19 ont été conçus pour saisir les informations et analyses les plus récentes dans un contexte qui évolue rapidement. Certaines thématiques seront abordées plusieurs fois au cours de cette analyse. Si vous souhaitez proposer un sujet, veuillez nous envoyer un courriel à research@iom.int.

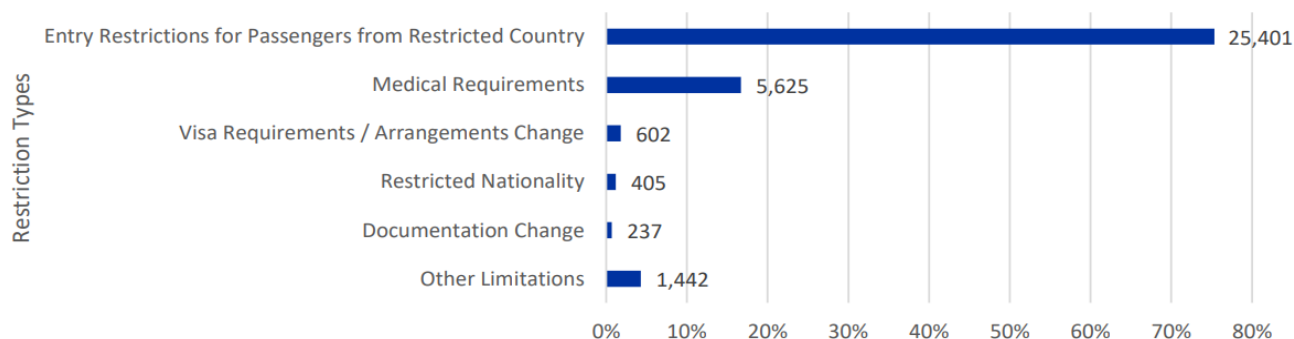


La COVID-19 continuant de se propager dans le monde entier, les gouvernements ont rapidement imposé des restrictions de voyage afin de réduire l'impact de la pandémie en limitant la mobilité internationale. Ces restrictions s'appliquent principalement aux voyages internationaux, mais plusieurs pays ont également mis en place des interdictions strictes de circulation interne.

Outre les restrictions de voyage, des mesures de gestion des frontières ont été introduites, telles que la fermeture des frontières, tandis que le contrôle des voyageurs dans les aéroports et aux postes-frontière a été renforcé.

La Matrice de suivi des déplacements de l'OIM [assure un suivi des restrictions à la mobilité](#) dans le monde entier aux niveaux mondial, national et régional. Au 23 mars 2020, dans le contexte de la COVID-19, 174 pays, territoires ou zones avaient introduit des restrictions de voyage ou mis à jour celles qui étaient déjà en place. Les restrictions les plus largement imposées concernaient les pays d'arrivée et les passagers ayant des besoins médicaux.

Types de restrictions les plus courants



Source : OIM (MSD)



Restrictions de voyage et protection internationale

Les restrictions de voyage imposées par certains États ont entraîné l'interdiction de toute entrée, y compris celle des personnes cherchant une protection. Des demandeurs d'asile se sont donc retrouvés bloqués aux frontières et, dans certains cas, vulnérables aux persécutions et autres atteintes. Un [document récent](#) du HCR présente les principaux éléments à prendre en compte concernant la mise en œuvre de tests de dépistage de la COVID-19 et de mesures de filtrage des personnes qui demandent une protection, et le principe de non-refoulement ou le refus de la possibilité de demander l'asile.



Incidences sur la gestion des frontières

Certains pays, ayant des capacités limitées aux points d'entrée, ont été contraints de renforcer rapidement leurs capacités aux frontières, dans les ports maritimes et les aéroports afin de mettre en œuvre plus rapidement et plus efficacement les restrictions de voyage, tout en veillant à ce que les travailleurs de première ligne aux points d'entrée soient bien formés.

[Dans le cadre de sa riposte stratégique](#), l'OIM travaille avec de nombreux pays pour aider les ministères de la Santé et les autorités frontalières ainsi que ses partenaires à renforcer la préparation des principaux points d'entrée et de sortie grâce à une série d'activités. Il s'agit notamment de former les agents aux frontières/ports et les services d'immigration aux procédures opérationnelles permanentes afin de mieux faire face aux cas de voyageurs atteints de la COVID-19, de soutenir la surveillance active, y compris le dépistage sanitaire, et d'améliorer les infrastructures des points d'entrée.



Impact des restrictions de voyage sur les travailleurs migrants

Les restrictions à la mobilité dues aux craintes liées à la COVID-19 ont des répercussions considérables sur la mobilité et la migration, et touchent de façon significative les travailleurs migrants. De nombreux travailleurs migrants sont déjà [bloqués](#) et ne peuvent rentrer chez eux, tandis qu'en raison des perturbations des régimes de visa, certains ne peuvent assumer un nouvel emploi ou retourner dans leur pays ou leur domaine de travail. Par ailleurs, certains [prévoient](#) que l'incapacité des migrants à voyager pour travailler pourrait avoir des effets dévastateurs sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale et, si les restrictions de voyage se prolongeaient, certains emplois précédemment occupés par des migrants pourraient rapidement être automatisés, les entreprises essayant d'atténuer l'impact sur leur productivité.

Restrictions de voyage et migration irrégulière

Même avec les interdictions et restrictions de voyage les plus récentes, certaines frontières [restent poreuses](#). Alors que des restrictions de voyage liées à la COVID-19 continuent d'entrer en vigueur, [l'on craint de plus en plus](#) que des personnes de plus en plus désespérées se tournent vers les passeurs et que certaines tombent même entre les mains de trafiquants d'êtres humains.

Restrictions de voyage et travail des organisations humanitaires

Le fait que les restrictions générales à la mobilité limitent la capacité des organisations humanitaires à fournir une assistance et des services urgents aux populations vulnérables, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, [soulève des préoccupations croissantes](#). Ces restrictions ont déjà obligé l'OIM et le HCR à [suspendre](#) les voyages de réinstallation des réfugiés, tout en laissant certains d'entre eux bloqués ou [séparés](#) de leur famille. Dans ses recommandations concernant le [trafic international](#), l'Organisation mondiale de la Santé déconseille « l'application de restrictions de voyage ou de commerce aux pays connaissant des éclosions de COVID-19 » et souligne que ces restrictions peuvent avoir des conséquences négatives, notamment sur la fourniture de l'aide et du soutien technique.

Cet aperçu analytique sur la COVID-19 a été élaboré par l'équipe de recherche de l'OIM (research@iom.int).

Clause de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans le présent ouvrage sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'OIM. L'inclusion ou la présentation de matériel n'impliquent aucune prise de position de la part de l'OIM ou de l'un de ses membres ou partenaires.